



Les Eaux d'**Aime**  
la Plagne   
Régie

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## EXERCICE 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire ».

# TABLE DES MATIÈRES

## Table des matières

1- Caractérisation technique du service	1
1.1- Introduction	1
1.2- Présentation du territoire desservi	8
1.3- Mode de gestion du service	8
1.4- Estimation de la population desservie (D101.1)	8
1.5- Nombre d'abonnés	9
1.6- Eaux brutes	10
1.7- Eaux traitées	11
1.8- Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	13
2- Tarification de l'eau et recette du service	14
2.1- Modalités de tarification	14
2.2- Facture d'eau type (D102.0)	16
2.3- Recettes	18
3- Indicateurs de performance	19
3.1- Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	19
3.2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	19
3.3- Indicateurs de performance du réseau	21
3.4- Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	25
4- Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	26
4.1- Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	26
4.2- Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	26
4.3- Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	26
4.4- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	26
4.5- Taux de réclamations (P155.1)	26
5- Financement des investissements	27
5.1- Branchements en plomb	27

# TABLE DES MATIÈRES

5.2-Montants financiers _____	27
5.3-Etat de la dette du service _____	27
5.4-Amortissements _____	27
5.5-Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service _____	28
5.6-Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice _____	28
6-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau _____	29
6.1-Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) _____	29
6.2-Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT) _____	29
7-Tableau récapitulatif des indicateurs _____	30

## 1-Caractérisation technique du service

### 1.1-INTRODUCTION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le service d'eau potable de la commune d'Aime a été repris en régie après un contrat d'affermage auprès de Véolia – ECHM depuis 1988. Dans le même temps, la commune d'Aime, s'est rapprochée des communes de Granier et de Montgirod pour créer la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces deux communes géraient la distribution d'eau potable par le biais de régies communales. De ce fait, la régie des Eaux d'Aime porte aujourd'hui la distribution d'eau potable pour l'ensemble de la commune d'Aime-la-Plagne.

#### A – Le réseau d'Aime

Le système d'alimentation en eau potable d'Aime s'organise autour de quatre groupes de captages :

- En rive droite de l'Isère, versant adret, « Versant du Soleil » :
  - Captage de Fontaine Villien,
  - Captages de Fontagneux, la Plagne et la Léchère,
  - Captages de Granier : Laval, Fontaine noire et les Orgières
- En rive gauche de l'Isère, versant ubac :
  - Captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet

Le captage de Fontaine Villien alimente le **réservoir de Charvaz** dont dépendent le hameau du même nom et le village de Villette dans la vallée. Ce réservoir peut aussi être rempli par les eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les eaux sulfatées du captage de la Léchère peuvent être diluées par injection des eaux des captages de Fontagneux / la Plagne au niveau du hameau de la Pesée dans les alpages au-dessus de Tessens.

Ce mélange alimente le **réservoir de Tessens** et si nécessaire le réservoir de Charvaz.

Le réseau de distribution du réservoir de Tessens dessert le village du même nom, les hameaux Villaroland et le Breuil, et une partie du chef-lieu d'Aime.

Le chef-lieu d'Aime est desservi par deux réservoirs principaux :

- Le **réservoir de la Ruaz** alimenté par les captages de Granier
- Le **réservoir de Chouravier** alimenté par les captages de Granier et par le trop-plein du réservoir de Tessens, donc par le mélange des eaux des captages de Fontagneux et de la Léchère.

Les captages des Etroits, la Falaise et de Combe-Jovet alimentent les quatre réservoirs situés sur le versant ubac :

- Réservoir des Centres
- Réservoir de Prajourdan
- Réservoir de Montalbert

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

- Réservoir de Montvilliers

En cas de tension sur les ressources des Etroits, les eaux du réseau d'Aime chef-lieu peuvent être pompées jusqu'au réservoir des Centres par l'intermédiaire de plusieurs stations de reprise et un réseau de refoulement indépendant :

- La station de pompage des Bétasses et sa bêche
- La station de pompage du réservoir de Montvilliers
- La station de pompage du réservoir de Montalbert

Ainsi, les eaux des captages de Fontagneux / la Plagne, de la Léchère et ceux de Granier peuvent alimenter les réservoirs du versant ubac. Chacun de ces réservoirs peut donc être alimenté soit gravitairement par les captages des Etroits, soit depuis le réservoir de Chouravier via plusieurs étages de pompage.

Le **réservoir des Centres**, le plus en amont, alimente des centres de vacances (Dou de la Ramaz, Gentil, etc...) et le hameau de Montgésin. Son trop-plein est dirigé vers le réservoir de Montalbert, ces deux réservoirs sont disposés en cascade.

Le **réservoir de Montalbert** dessert la station de Montalbert et le village de Longefoy.

Quant aux hameaux de Montvilliers et de Planchamp, ils sont alimentés par le **réservoir de Montvilliers**. Il peut être alimenté par le réservoir de Montalbert au moyen de la conduite de refoulement qui peut aussi faire office de conduite de distribution.

### *Description des différents réseaux de distribution*

*(extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – décembre 2009)*

Réservoir	Capacité théorique (mesurée) (m3)	Altitude du radier (mNGF)	Mode d'alimentation	Réseau de distribution	Longueur (km) (2009)	Nombre d'abonnés (2009)
<b>Charvaz</b>	300 (250)	1180	Capt. Fontaine Villien, Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Charvaz, Vilette	5.8	219
<b>Tessens</b>	300 (293)	1040	Capt. Fontagneux, la Léchère, la Plagne	Tessens, Villaroland, le Breuil, Aime	3.5	145
<b>Chouravier</b>	500 (587)	870	Capt. De Granier, Trop-plein réservoir de Tessens	Aime, Station de pompage des Bétasses	16.3	1052
<b>La Ruaz</b>	1000 (1069)	790	Capt. De Granier	Aime		
<b>Les Centres</b>	300 (342)	1738	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Centres de vacances, Montgésin, Réservoir de Montalbert (TP)	2.0	15
<b>Montalbert</b>	1000	1470	Réservoir des Centres,	Montalbert,	4.6	233

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

	(977)		Réservoir de Montvilliers (pompage)	Longefoy (Réservoir de Montvilliers)		
<b>Montvilliers</b>	350 (318)	1230	Réservoir de Montalbert, Station de pompage des Bétasses	Montvilliers, Planchamp	1.3	40
<b>Bétasses (bâche)</b>	200 (187)	840	Réservoir de Chouravier	Réservoir de Montvilliers		
<b>Prajourdan</b>	15	1997	Capt. Des Etroits, la Falaise, Combe-Jovet, Réservoir de Montalbert (pompage)	Plateau de Prajourdan	0.8	3
<b>TOTAL</b>	<b>3965 (3644)</b>				<b>34.4</b>	<b>1707</b>

### **B - Le réseau de Montgirod**

La commune dispose de deux ressources :

- Le captage de Sagellan situé à 1571m d'altitude en tête de réseau, d'un débit à l'étiage de 11 L/s,

Le captage de Sagellan distribue les trois réseaux distincts de chaque hameau par l'intermédiaire de brises-charges et de chambres de répartition.

Par altitude décroissante, les réseaux sont les suivants :

- Le réseau de Montgirod composé de deux réservoirs situés vers 1195m d'altitude : l'un de 60m<sup>3</sup>, l'autre de 80m<sup>3</sup>,
- Le réseau du Villaret composé d'un seul réservoir de 100m<sup>3</sup> qui se trouve vers 845m d'altitude,
- Le réseau de Centron composé de deux réservoirs : le plus vieux de 150m<sup>3</sup> aujourd'hui hors service et un réservoir plus récent de 300m<sup>3</sup> situé vers 675m d'altitude. Dans ce réservoir, une vanne altimétrique sur l'adduction de Sagellan donne priorité aux captages des Chavonnes dont les eaux ne sont pas sulfatées contrairement aux eaux de Sagellan.

A compter de 2019, le réseau de Montgirod est relié à celui d'Aime via le captage de Fontaine Villien.

### C – Le réseau de Granier

La commune déléguée de Granier dispose de trois sources en dessous du lieu-dit « Laval » destinées à l'alimentation en eau potable de la population du chef-lieu et de la Thuile, qu'elle utilise en commun avec la commune déléguée d'Aime :

- Les captages de Fontaine noire et des Orgières apparaissent environ à 200m l'un de l'autre en rive gauche du torrent du Cormet d'Arêches, sur le territoire communal, à environ 1570m d'altitude. La source de Fontaine noire, la plus en amont, apparait sous la route de Laval (ou chemin vicinal de Granier au Cormet). La source basse des Orgières émerge à l'aval des déblais de la galerie EDF, à très peu de distance du torrent.
- Un troisième captage, le captage de Laval, est situé juste avant Laval, en allant vers le lieu-dit « le Cormet d'Arêches ».

Deux réservoirs, le réservoir du chef-lieu et le réservoir de Bonvillard, assurent le stockage des eaux captées (269m<sup>3</sup> + 6m<sup>3</sup>).

Un réseau dessert le chef-lieu et la Thuile.

Une dérivation sur la conduite d'adduction dessert Bonvillard par l'intermédiaire d'un petit réservoir de 6m<sup>3</sup>.

La Roche et les Chavonnes sont desservis directement depuis les chambres de répartition de la conduite d'adduction d'Aime.

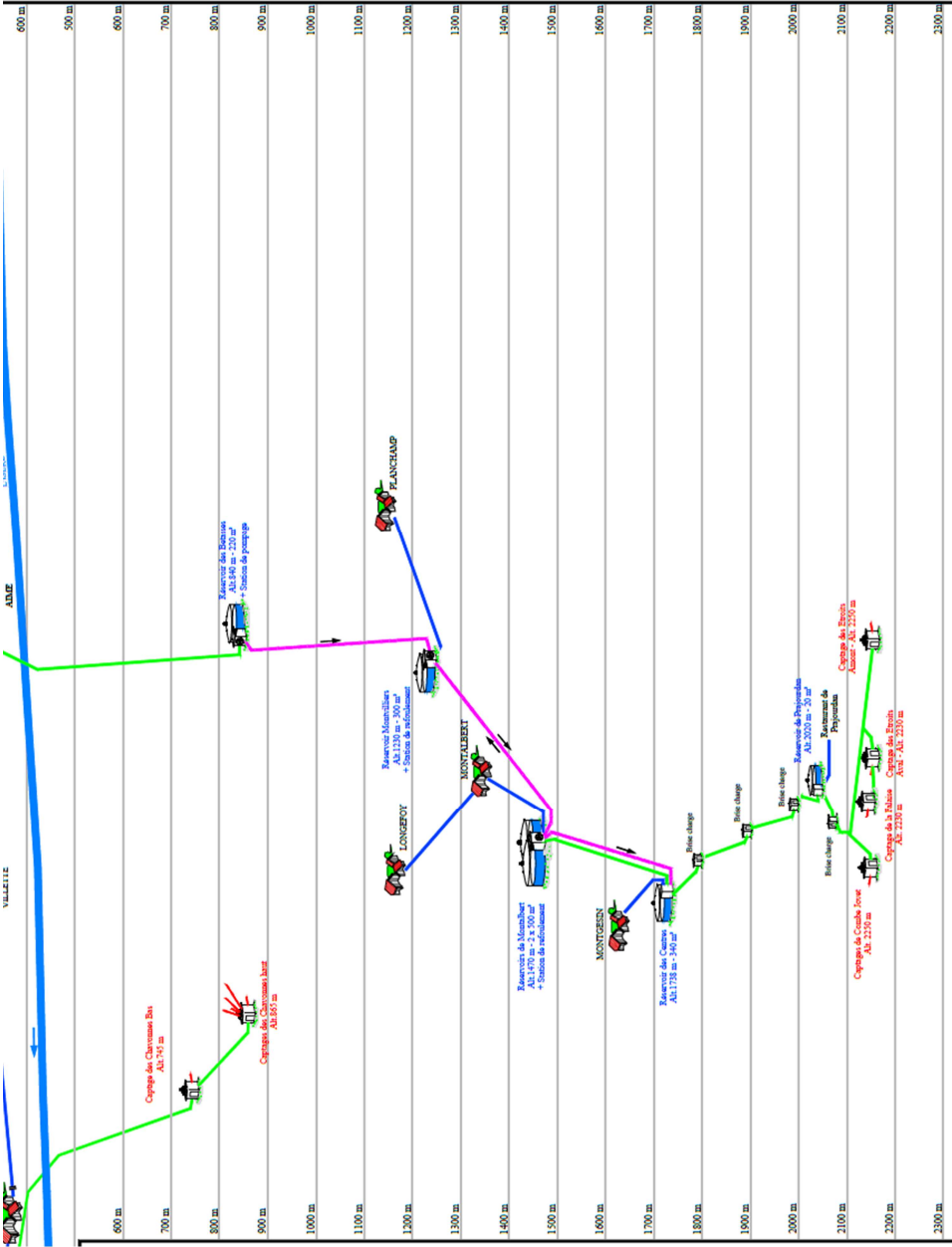
Concernant les captages de Fontaine noire et des Orgières, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 24/02/1954, autorisant le Syndicat des communes d'Aime et de Granier à prélever un volume de 9.5 L/s dont 6 pour Aime et 3.5 pour Granier.

Un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique en date du 16/04/1991 a instauré les périmètres de protection de ces captages.





# RPQS – EAU POTABLE – 2022



## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 1.2-PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Nom de la collectivité : Commune d'Aime-la-Plagne (Régie les Eaux d'Aime)
- Caractéristiques : Commune
- Compétences liées au service :

	OUI	NON
○ Production	✗	<input type="checkbox"/>
○ Protection du point de prélèvement	✗	<input type="checkbox"/>
○ Traitement	✗	<input type="checkbox"/>
○ Transfert	✗	<input type="checkbox"/>
○ Stockage	✗	<input type="checkbox"/>
○ Distribution	✗	<input type="checkbox"/>
• Territoire desservi : Commune d'Aime-la-Plagne		
• Existence d'une CCSPL :	<input type="checkbox"/> oui	✗ non
• Existence d'un schéma de distribution :	✗ oui	<input type="checkbox"/> non
○ Date d'approbation :	Aime : décembre 2009 Granier : mars 2011 Montgirod : novembre 2013	
• Existence d'un règlement de service :	✗ oui	<input type="checkbox"/> non
○ Date d'approbation :	24 novembre 2016	

### 1.3-MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

### 1.4-ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **4537** habitants au **31/12/2022**.

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 1.5-NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2647** abonnés au **31/12/2022**

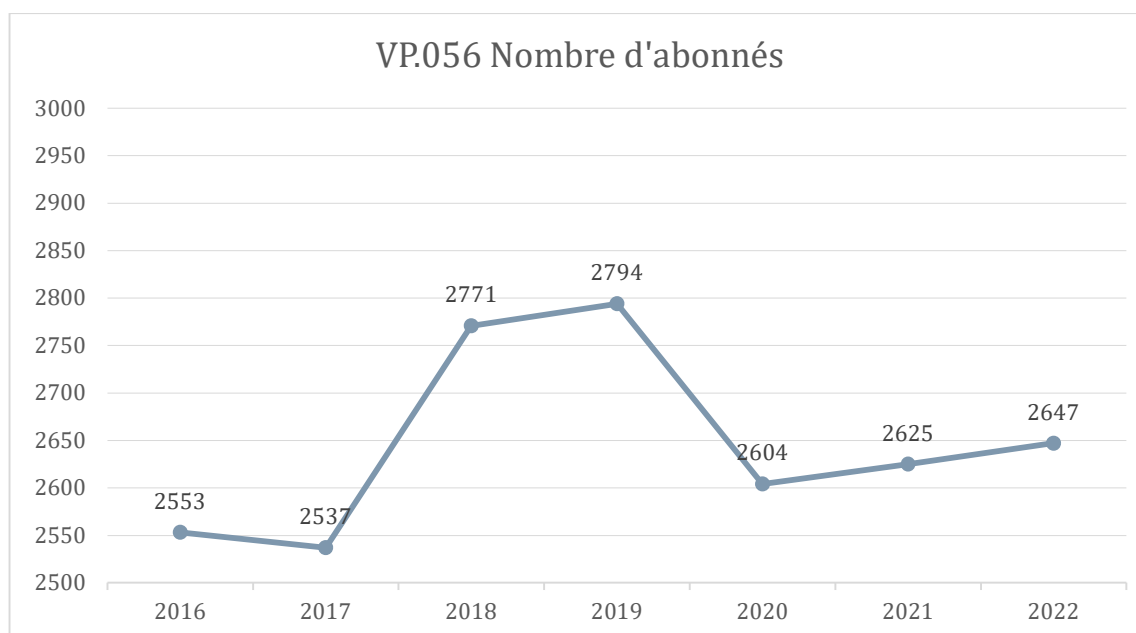
La répartition des abonnés par commune déléguée est la suivante :

COMMUNE	NOMBRE TOTAL D'ABONNES AU 31/12/2021	NOMBRE TOTAL D'ABONNES AU 31/12/2022	VARIATION EN %
Aime	2 109	2139	+1.42 %
Granier	226	227	+0.44 %
Montgirod	290	281	-3.10 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 625</b>	<b>2 647</b>	<b>+ 0.84 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement) est de **29.90** abonnés/km au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.71** habitants/abonné au 31/12/2022.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **108.30** m3/abonné au 31/12/2022.



## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 1.6-EAUX BRUTES

#### *Prélèvement sur les ressources en eau*

Le service public d'eau potable prélève **497 758** m3 pour l'exercice 2022.

CAPTAGE	NATURE DE LA RESSOURCE	AUTORISATION PREFERATORALE	DEBIT AUTORISE (1)	INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE
<b>Sagellan</b>	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
<b>Chavonnes</b>	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
<b>Fontaine Villien</b>	Sous-terrain	09/10/1992	Totalité	80 %
<b>Fontagneux</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>La Plagne</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>La Léchère</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>Combe Jovet</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>Falaise</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>Etroits</b>	Sous-terrain	16/04/1991	Totalité	80 %
<b>Orgières</b>	Sous-terrain	16/04/1991	9.5 l/s	80 %
<b>Fontaine Noire</b>	Sous-terrain	16/04/1991		80 %
<b>Laval</b>	Sous-terrain	26/06/2012	5 l/s (entre le 01/12 et le 30/04)	80 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

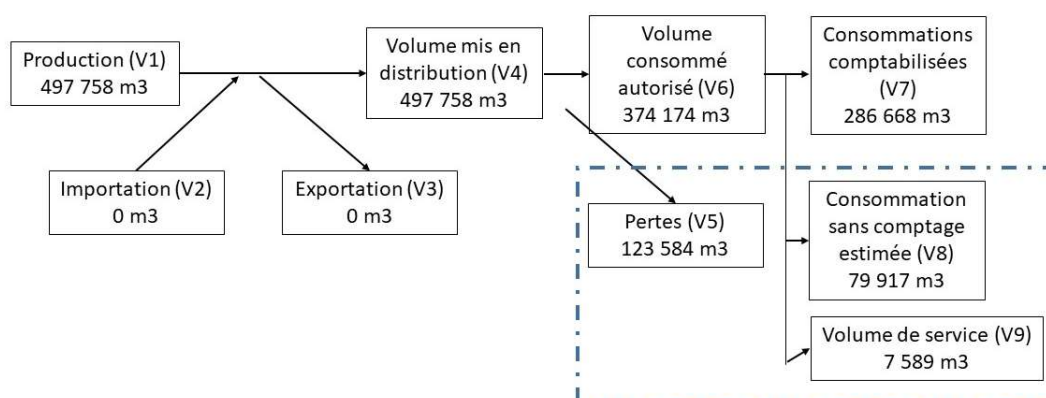
#### *Achat d'eaux brutes*

Néant.

# RPQS – EAU POTABLE – 2022

## 1.7-EAUX TRAITEES

### Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



#### Production

Le service n'a pas de station de traitement. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

RESERVOIR	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2021 EN M3	VOLUME PRODUIT DURANT L'EXERCICE 2022 EN M3	VARIATION DES VOLUMES PRODUITS EN %
Charves	70 279	63 261	-9.99 %
Tessens	33 654	27 390	-18.61 %
Chouravier	146 249	52 821	-63.88 %
La Ruaz	137 712	168 225	+22.16 %
Les Centres	13 708	24 702	+80.20 %
Montalbert	71 152	87 967	+23.63 %
Montvilliers	10 297	9 160	-11.04 %
Granier	35 225	29 615	-15.93 %
Centron	24 821	19 394	-21.86 %
Le Villaret	888	1 618	+82.21 %
Montgirod	13 060	12 316	-5.70 %
Bonvillard	548	575	+4.93 %
Prajourdan	182	714	+292.31 %
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>557 775</b>	<b>497 758</b>	<b>-10.76 %</b>

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### *Achats d'eaux traitées*

Néant (V2).

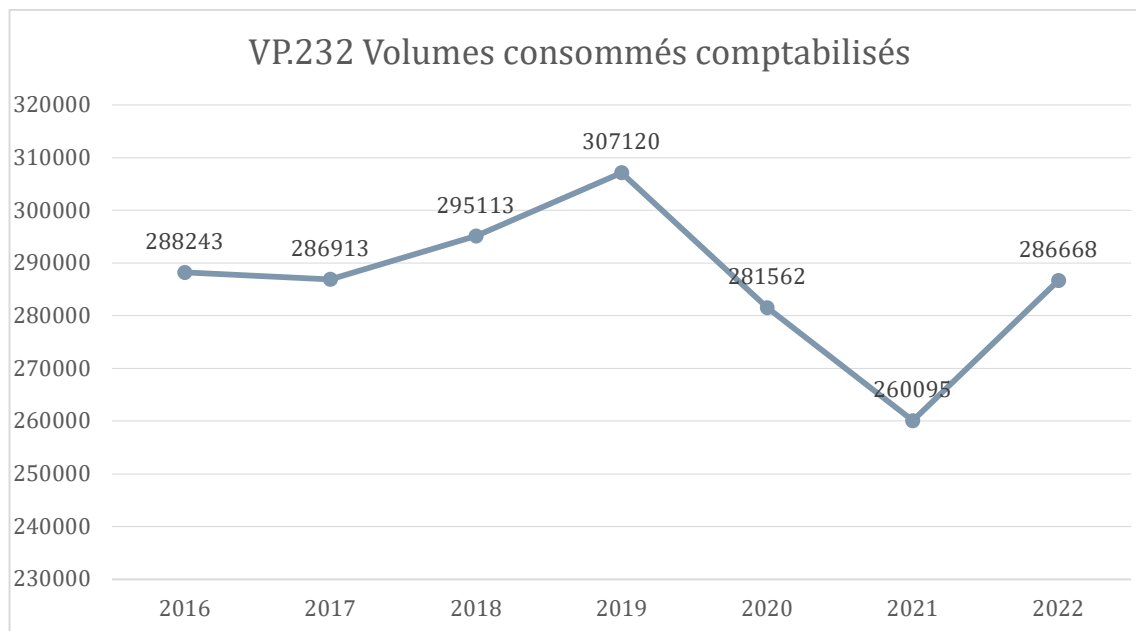
### *Volumes vendus au cours de l'exercice*

<b>ACHETEURS</b>	<b>VOLUMES VENDUS 2021 EN M3</b>	<b>VOLUMES VENDUS 2022 EN M3</b>	<b>VARIATION EN %</b>
Abonnés domestiques (1)	260 095	286 668	+10.22 %
Abonnés non domestiques	0	0	0%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	260 095	286 668	+10.22 %
- (2)			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	0	0	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

## RPQS – EAU POTABLE – 2022



### *Autres volumes*

	EXERCICE 2021 EN M3	EXERCICE 2022 EN M3	VARIATION EN %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	114 279	79 917	-30.07 %
<b>Volume de service (V9)</b>	7 589	7 589	-0.00 %

### *Volume consommé autorisé*

	EXERCICE 2021 EN M3	EXERCICE 2022 EN M3	VARIATION EN %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	381 963	374 174	-2.04 %

### 1.8-LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **88.52** kilomètres au 31/12/2022.



## 2-Tarifification de l'eau et recette du service

### 2.1-MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc...).

Les tarifs applicables au 01/01/2022 sont les suivants :

- Frais d'accès au service : **0 €** au 01/01/2022

TARIFS		AU 01/01/2022		
Part de la collectivité		AIME	GRANIER	MONTGIROD
<b>Part fixe (euros HT/an)</b>				
	Abonnement (y compris location du compteur)	128.40 €/an	<b>118.33 €/an</b>	128.40 €/an
<b>Part proportionnelle (euros HT/m3)</b>				
	De 0 à 15 000 m3	0.758 €/m3	<b>0.7543 €/m3</b>	0.758 €/m3
	Au-delà de 15 001 m3	0.4664 €/m3	-	0.4664 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>				
<b>Taxes</b>				
	Taux de TVA	5.5 %		
<b>Redevances</b>				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.05 €/m3		
	Pollution domestique (Agence de l'eau)	<b>0.28 €/m3</b>		

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

TARIFS		AU 01/01/2023		
Part de la collectivité		AIME	GRANIER	MONTGIROD
<b>Part fixe (euros HT/an)</b>				
	Abonnement (y compris location du compteur)	128.40 €/an	<b>128.40 €/an</b>	128.40 €/an
<b>Part proportionnelle (euros HT/m3)</b>				
	De 0 à 15 000 m3	0.758 €/m3	<b>0.758 €/m3</b>	0.758 €/m3
	Au-delà de 15 001 m3	0.4664 €/m3	<b>0.4664 €/m3</b>	0.4664 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>				
<b>Taxes</b>				
	Taux de TVA	5.5 %		
<b>Redevances</b>				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.05 €/m3		
	Pollution domestique (Agence de l'eau)	0.28 €/m3		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable pour la période 2019-2023

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 2.2-FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m3/an) sont :

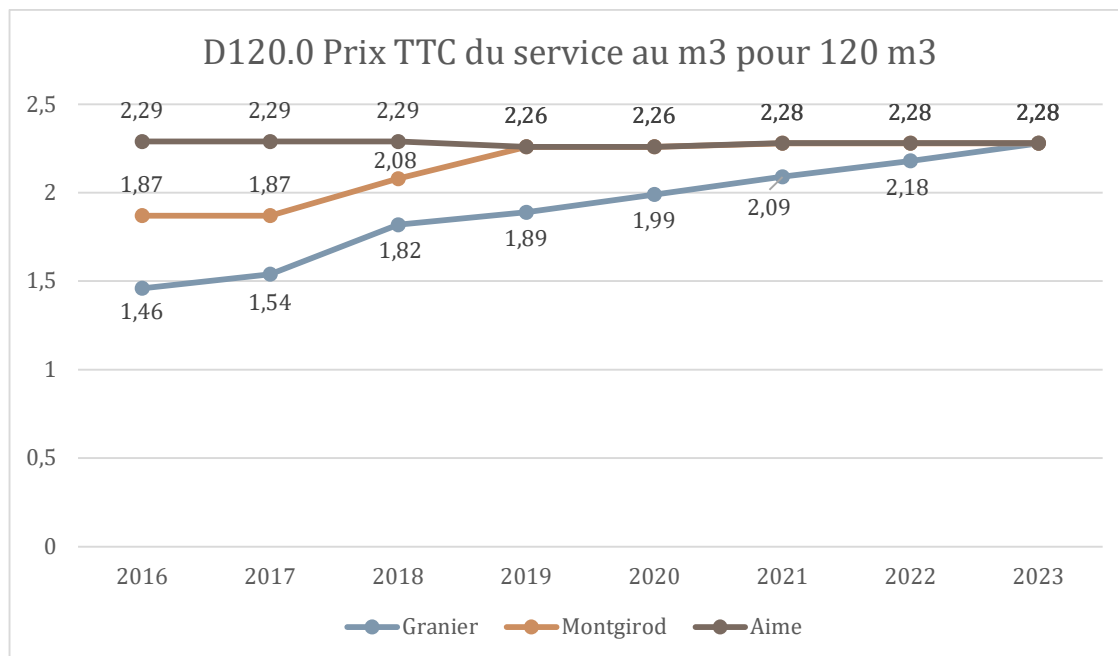
#### AIME & MONTGIROD :

FACTURE TYPE	AU 01/01/2022	AU 01/01/2023	VARIATION EN %
<b>Part collectivité</b>			
Part fixe annuelle	128.40 €	128.40 €	0.00 %
Montant HT de la facture de 120 m3	90.96 €	90.96 €	0.00 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	6.00 €	6.00 €	0.00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	33.60 €	33.60 €	0.00 %
TVA	14.24 €	14.24 €	0.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>273.20 €</b>	<b>273.20 €</b>	<b>0.00 %</b>
Prix TTC au m3	2.28 €	2.28 €	0.00 €

#### GRANIER :

FACTURE TYPE	AU 01/01/2022	AU 01/01/2023	VARIATION EN %
<b>Part collectivité 0.7543</b>			
Part fixe annuelle	118.33 €	128.40 €	+8.51 %
Montant HT de la facture de 120 m3	90.52 €	90.96 €	+0.49 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	6.00 €	6.00 €	0.00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'eau)	33.60 €	33.60 €	0.00 %
TVA	13.66 €	14.24 €	+4.25 %
<b>TOTAL</b>	<b>262.11 €</b>	<b>273.20 €</b>	<b>+4.23 %</b>
Prix TTC au m3	2.18 €	2.28 €	+4.59 %

## RPQS – EAU POTABLE – 2022



*ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.*

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de **286 668 m3/an**.

Pour chaque élément de prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc...) sont les suivants :

- **Alignement progressif sur le tarif de la commune déléguée d'Aime**

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 2.3-RECETTES

Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTE	COMPTE	Exercice 2021	Exercice 2022	Variation en %
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
Vente d'eau aux abonnés	70111	697 376,36	734 688,03	+5.35 %
Contre-valeur redevance prélèvement	70123	-	-	0 %
Redevance pour pollution domestique	701241	69 368,45	73 672,62	+6.20 %
Travaux	704	7 681,13	16 032,00	+108.72 %
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	706121	33 784,29	38 770,49	+14.76 %
Autres prestations de services	7068	-	-	0 %
Subventions et participations des collectivités territoriales	747	4 900,00	-	-100 %
Autres produits divers de gestion courante	7588	8 209,32	2.32	-99.97 %
Dédits et pénalités perçus	7711	-	-	-100 %
Produits exceptionnels	778	-	-	0 %
Recouvrement sur créances admises en non valeur	7714	-	-	0 %
Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	-	-	0 %
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>821 319,55 €</b>	<b>863 165,46 €</b>	<b>+5.09 %</b>

## 3-Indicateurs de performance

### 3.1-QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

ANALYSES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISES EXERCICE 2022	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON-CONFORMES EXERCICE 2022
Microbiologie	55	3
Paramètres physico-chimiques	55	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

ANALYSES	TAUX DE CONFORMITE EXERCICE 2022
Microbiologie	94.50 %
Paramètres physico-chimiques	98.20 %

### 3.2-INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	POINTS POTENTIELS	NOMBRE DE POINTS
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 Non : 0	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 Non : 0	5
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>15/15</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenu pour la partie A)</b>		
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui : 10 Non : 0	10
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 sous conditions (1)	5
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 sous conditions (2)	12
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>27/30</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>		
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 Non : 0	10

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations à effectuer	Oui : 10 Non : 0	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	Oui : 10 Non : 0	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 Non : 0	0
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 Non : 0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>60/75</b>
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>		<b>120</b>
		<b>102/120</b>

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2022 est **102**.

### 3.3-INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

#### *Rendement du réseau (P104.3)*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

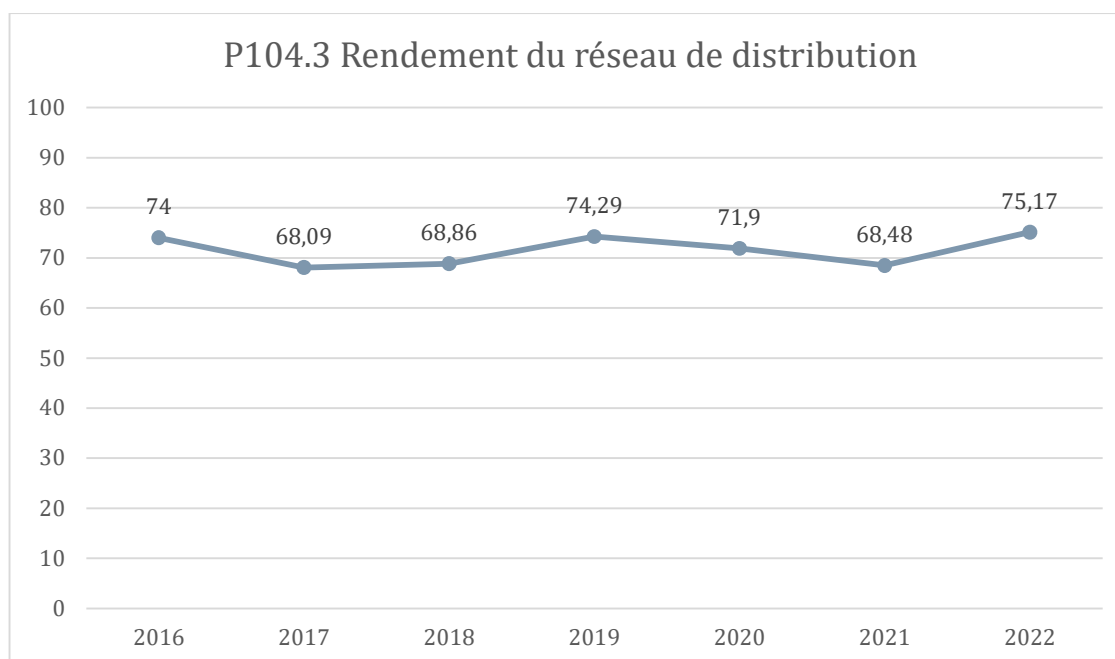


## RPQS – EAU POTABLE – 2022

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	EXERCICE 2022
<b>Rendement du réseau en %</b>	<b>75.17 %</b>
<b>Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)</b>	<b>11.58</b>
<b>Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)</b>	<b>57.60 %</b>



### *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes comptés est de **6.5** m<sup>3</sup>/jour/km.

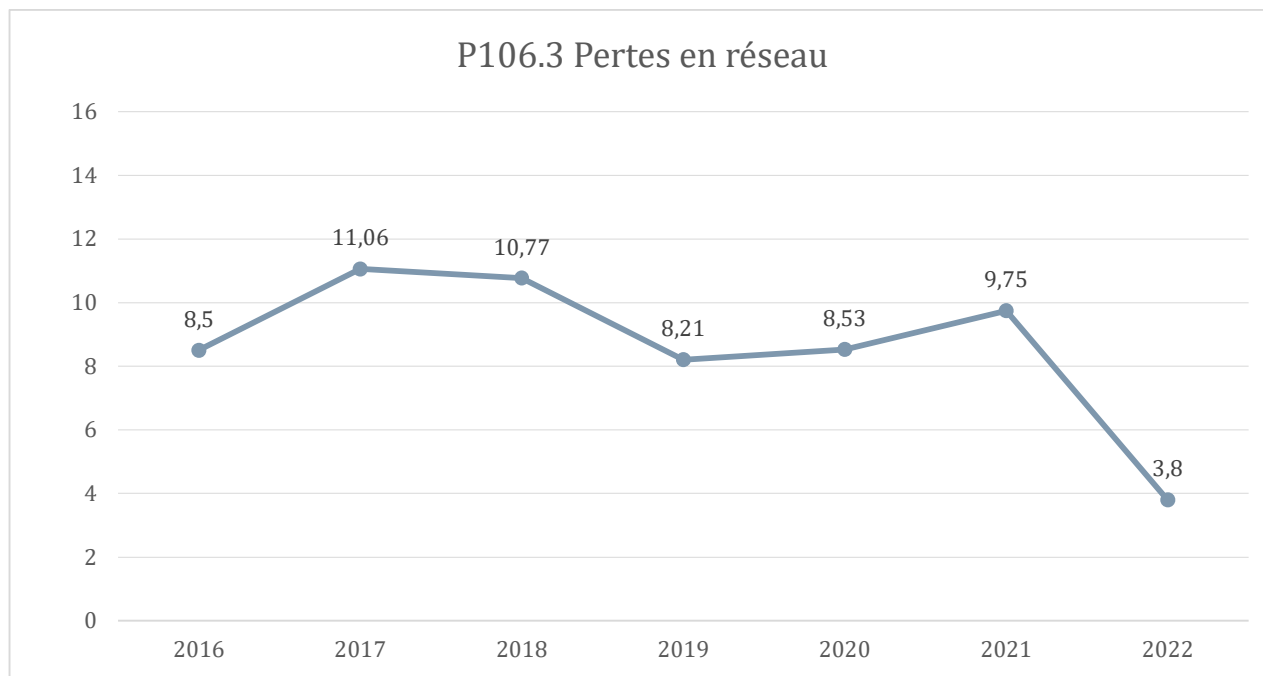
### *Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **3.8** m<sup>3</sup>/jour/km.

## RPQS – EAU POTABLE – 2022



### *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisés, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EXERCICE	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0.56	0.56	0.83	0.068	0.97

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{\text{Ln} + \text{Ln-1} + \text{Ln-2} + \text{Ln-3} + \text{Ln-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.68 %**.

### 3.4-INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, ...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 %    Aucune action de protection
- 20 %    Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 %    Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 %    Dossier déposé en préfecture
- 60 %    Arrêté préfectoral
- 80 %    Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)
- 100 %    Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80** %.

### 4-Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

**La mise en place d'une CCSPL ne concerne que les communes de plus de 10 000 habitants.**

4.1-TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

**NON CONCERNE**

4.2-DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

**NON CONCERNE**

4.3-DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

**NON CONCERNE**

4.4-TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

**NON CONCERNE**

4.5-TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

**NON CONCERNE**

## 5-Financement des investissements

### 5.1-BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

BRANCHEMENTS	EXERCICE 2022
Nombre total de branchements	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0 %

### 5.2-MONTANTS FINANCIERS

	EXERCICE 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	381 466.42 €
Montant des subventions en €	0.00 €
Montant des contributions du budget général en €	0.00 €

### 5.3-ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31/12/2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2022	
Encours de la dette au 31/12/2022 (montant restant dû en €)	538 996.18 €	
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	15 705.73 €
	En intérêts	12 416.99 €

### 5.4-AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 145 606.64 €.

## RPQS – EAU POTABLE – 2022

### 5.5-PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

PROJETS A L'ETUDE	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Réfection globale des armoires de chlorations gazeuses	112 000 €
Remplacement des armoires de commandes, automates et mise en place de variateurs sur le pompage de Montvilliers et des Bêtasses	195 000 €
Remplacement d'un moteur du pompage des Bêtasses + reprise de la tuyauterie d'aspiration	70 000 €
Travaux de sécurisation des ouvrages	22 400 €

### 5.6-PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

PROJETS A L'ETUDE	ANNEE PREVISIONNELLE DE REALISATION	MONTANT PREVISIONNEL EN €
Néant		

### 6-Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

#### 6.1-ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux liés au FSL)

L'année 2022, le service a reçu **3** demandes d'abandon de créances et en a accordées 3 pour un montant de **2905.90 €** ont été abandonnés et / ou versés à un fond de solidarité, pour l'année 2022.

#### 6.2-OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

BENEFICIAIRE	MONTANT EN €
Néant	



## 7-Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2022	
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 537	
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 pour 2022	Aime	2.28 €
		Granier	2.18 €
		Montgirod	2.28 €
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvrable	
<b>Indicateurs de performance</b>			
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94.50 %	
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98.20 %	
<b>P103.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	75.17 %	
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	6.5 m3/j/km	
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de pertes en réseau	3.8 m3/j/km	
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.68 %	
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	2905.90 €	
<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (nb/1000 abonnés)	-	
<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	-	
<b>P153.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	-	
<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	
<b>P155.1</b>	Taux de réclamation (nb/1000 abonnés)	-	